

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-222-1915 promulguant le décret du 27 Mars 1915, prorogeant la clôture de l'exercice 1915 pour les budgets généraux, locaux et annexes des Colonies.

n° 10-222-1915

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 avril 1915

Numéro JO  
n° 222 du 30/04/1915

Date du numéro  
30 avril 1915

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret du 27 Mars 1915 prorogeant jusqu'au 50 Juin 1915, la clôture de l'exercice 14 pour les budgets généraux, locaux annexes des Colonies: Vu le câblogramme et la dépêche ministériels des 29 Mars et 1er Avril 1915 prescrivant l'exécution du dit décret publié au Journal Officiel de la République Française du 1er Avril ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret susvisé du 27 Mars 1915.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

**P. SIMONI.**